

**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MONTRICHARD VAL DE CHER
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JUILLET**

SÉANCE OUVERTE A 19H00

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

PRESENTS : M. LE MAIRE – M. ARNOULT – Mme BONALDI – Mme BOURREAU – M. BRISARD – Mme CARRÉ – M. DUMONT-DAYOT – Mme ESNARD – Mme FORTIER – M. GAGNEUX – M. GUDIN – Mme JANSSENS – Mme JOSSELIN – M. KERMORVAN – M. LANGLAIS – Mme MONSALLIER – Mme MOREAU – M. PORCHER – M. PROU – M. THELLIER

ABSENTS :

M. FOUILLET donne pouvoir à M. DUMONT-DAYOT
M. GAUTHIER donne pouvoir à M. LANGLAIS
M. IORDACHE donne pouvoir à M. HÉNAULT
M. MONJAL donne pouvoir à Mme ESNARD

ABSENTES NON EXCUSÉES :

Mme AZEVEDO-LOURENÇO
Mme CHEN
Mme DESGRANGE
Mme LELOUP
Mme SIMON

1°) NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme JANSSENS est désignée secrétaire à l'unanimité.

Le Maire Damien HÉNAULT donne la parole au DGS pour que celui-ci explique les nouvelles dispositions concernant les procès-verbaux des séances du Conseil municipal.

=> Depuis la mise en œuvre de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 (entrée en vigueur en juillet 2022) l'article L.2121-15 du CGCT dispose que le procès-verbal de chaque séance est adopté au début de la séance suivant et signé par le Président ainsi que le secrétaire.

2°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal,
APPROUVE à l'unanimité, le procès-verbal de la séance 04 avril 2023.

3°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal,
APPROUVE à l'unanimité, le procès-verbal de la séance 13 avril 2023.

4°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal,
APPROUVE à l'unanimité, le procès-verbal de la séance 25 avril 2023.

5°) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

Le Conseil Municipal,
APPROUVE à l'unanimité, le procès-verbal de la séance 09 juin 2023.

6°) DÉSIGNATION DU REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

M. LE MAIRE présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé de son Maire, celui-ci propose :

M. Pierre LANGLAIS

DÉSIGNE à l'unanimité

M. Pierre LANGLAIS pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT).

Mme BOURREAU arrive pour le point 7

7°) DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN MATIÈRE DE CONCLUSION ET DE RÉVISION DE LOUAGE

M. GAGNEUX présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

VOTE la délégation de compétence au Maire de Montrichard Val de Cher, élu le 26 mai 2020, concernant les opérations de louage telles que définies à l'Article L. 2122-22-5°, jusqu'à la fin de son mandat et dans les conditions et limites de l'Article lui-même :

Art. L. 2122-22 « *Le Maire peut, en outre, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :*

5° - *De décider de la conclusion et de la révision de louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans* ».

- Question reçue :

- Question n° 1 :

Les charges locatives devaient être revues pour les employés qui ont un logement de fonction, cela est-il appliqué ?

=> La délibération proposée concerne uniquement la délégation accordée au Maire afin de lui permettre de signer de nouvelles locations. Pour ce qui concerne les charges locatives le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur le sujet prochainement. Néanmoins, pour l'heure, les charges pour les locataires devront être prévues pour les nouveaux contrats.

8°) LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESCCAL ET DE LA MSP

M. LANGLAIS présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal,

Le Maire Damien HÉNAULT : *Plusieurs administrés m'ont dit, à plusieurs reprises que la commune pourrait être amenée à avoir trop de médecins libéraux...*

Mais c'est faux car l'exercice de la profession, tout comme la philosophie générale des médecins ont profondément changé ces dernières années.

Madame BONALDI : *Il y a quand même eu beaucoup de changement et des départs fréquents depuis quelques temps.*

Le Maire Délégué Pierre LANGLAIS : *Non, il faut nuancer. Depuis 2 ou 3 ans les praticiens s'installent avec la claire volonté de rester.*

Le Maire Damien HÉNAULT : *Pour preuve, le docteur BOURGADE dont le contrat de médecin salarié arrivait à terme a décidé de s'installer en libéral, même si son projet de vie devrait l'amener à se rapprocher de Vineuil.*

Question de Madame MOREAU : *Et la situation pour Bourré ?*

Le Maire Délégué Michel DUMONT : *Le permis de construire a été déposé et les travaux doivent débiter dans la deuxième moitié du mois de septembre.*

Madame JOSSELIN : *Pour la Maison de santé ou l'ESCCAL le parcours peut-être long et difficile pour les personnes à mobilité réduite.*

Le Maire Damien HÉNAULT : *Il faudra en reparler. C'est une question d'intérêt général et voir avec l'architecte les solutions envisageables techniquement.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCIDE le lancement de la procédure de consultation des entreprises afin d'aboutir à la désignation des titulaires des différents lots qui seront mis en œuvre dans le dossier de consultation des Entreprises (Marché à procédure adaptée).

PREND ACTE que le Conseil Municipal sera de nouveau amené à se prononcer sur le choix des entreprises après avis de la Commission d'Appel d'Offres.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à réaliser toutes les démarches inhérentes à la procédure de consultation.

- Questions recues :

- Question n° 1 :

Toutes les salles nécessaires pour les kinésithérapeutes dans l'esccal sont-elles actuellement libres ?

⇒ Pour l'heure l'espace réservé aux kinésithérapeutes est totalement inoccupé et doit subir des transformations importantes.

Seul un bureau dans l'autre partie qui, dans le projet, est prévu pour une ostéopathe est actuellement pris par une orthophoniste. Néanmoins, tout est organisé et une fois les travaux terminés cette dernière ira au second étage de la MSP.

Il convient de rappeler que rien n'a été imposé et que la décision a été prise en totale concertation et avec l'accord unanime des professionnels de santé.

- Question n° 2 :

Les travaux sont prévus pour quand ?

⇒ Les travaux d'aménagement de l'ESCCAL doivent débiter à l'automne 2023. Nous attendons le retour de l'architecte pour lancer la consultation sur les différents lots.

- Question n° 3 :

Cela a t'il été budgétisé sur 2023 ou est-ce une dépense à imputer au budget ?

⇒ Une partie des travaux d'aménagement de l'ESCCAL a été prévue sur le budget en cours. Néanmoins ils se termineront sur l'exercice 2024 et pour l'instant nous n'avons pas intégré des subventions qui ont été sollicitées.

- Question n° 4 :

De nouveaux spécialistes doivent arriver prochainement à la MSP ?

=> Nous allons signer une convention avec la polyclinique de Blois pour l'arrivée d'urologues dans le courant du mois de septembre et au plus tard début octobre.

Le Docteur Arnaud Desgrippes est venu visiter les locaux et donner son accord définitif pour cette installation. Il y aura donc un (une) urologue une demie journée par semaine.

En outre, les accords avec le CHU de Tours ont été renouvelés pour les dermatologues et les rhumatologues.

Enfin, il y a des pistes pour un nouveau médecin généraliste et un kiné.

9°) ACQUISITION DE LA PARCELLE 023 F n°63

M. DUMONT-DAYOT présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE l'acquisition de la parcelle située sur la commune de Bourré cadastrée 023 F N°63 d'une superficie de 341 m² pour un montant de 150,00 €.

PREND ACTE que les frais d'actes seront à la charge de la commune de Montrichard Val de Cher.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents dans le cadre de ce dossier.

10°) QUESTIONS DIVERSES

- Question n° 01 :

La stèle au cimetière de Bourré, qui possédait "quelques erreurs" a-t-elle été changée ? Si oui, au frais de qui ?

=> Pour l'instant, la stèle est toujours en place et nous sommes en négociation avec le marbrier de Noyer sur cher. Celui-ci refuse de prendre à sa charge une nouvelle stèle car il nous demande d'en payer la moitié. C'est impensable et nous n'avons pas de retour depuis le mois de juin.

Madame BONALDI : *Le Souvenir Français a bien signé le bon.*

Le Maire Damien HÉNAULT: *On va trouver une négociation intelligente. Une autre stèle doit être réalisée et on va voir comment négocier tout cela.*

Mais il est indéniable que cela jure un peu.

- Question n° 02 :

Il y a eu une deuxième visite des travaux du donjon, pourquoi tous les élus n'y ont pas été conviés ?

=> Malheureusement le nombre de visiteurs possibles sur le chantier du Donjon est assez limité. En outre la dernière visite a dû être organisée rapidement. Il n'y a aucun secret et aucune envie de priver l'ensemble des élus (tout comme les agents) de la possibilité de suivre la bonne avancée des travaux.

Durant l'été c'est assez difficile de mettre en place une visite de chantier mais dès le mois de septembre il sera possible de prévoir une ou deux dates en fonction du nombre de volontaires.

- Question n° 03 :

La responsable des services techniques est absente depuis un certain temps. Un retour, que nous espérons, est-il prévu ?

=> Malheureusement la Directrice des Services Techniques est actuellement en arrêt maladie ordinaire (depuis le mois de mars) en attente de l'avis du Comité médical pour un arrêt longue maladie.

*De fait, il est difficile, pour l'instant d'envisager son remplacement. En outre, à la fin de l'année, un responsable des services techniques va faire valoir ses droits à la retraite, ce qui devra obligatoirement occasionner une certaine réorganisation des services.
Nous prendrons des décisions à l'automne lorsque nous aurons davantage de visibilité. Pour l'heure c'est en interne que nous pallions son absence.*

Monsieur KERMORVAN : *Il doit être possible de recourir à l'intérim. Cela se pratique beaucoup dans le privé.*

Le Maire Damien HÉNAULT : *On peut y songer dans le cadre d'une mission spéciale. Nous verrons cela en septembre avec l'espoir d'avoir un peu plus de visibilité.
Il y a aussi l'idée possible d'un second pour Nadège. Rien n'est décidé et plusieurs options sont possibles.*

- Question n° 04 :

Il n'y a toujours aucuns travaux à l'ancien centre de secours...y-a-t-il eu une avancée (ou un recul) sur ce dossier ?

=> C'est très long mais un acte vient d'être signé avec Terre de Loire Habitat. Le dossier va aboutir.

Madame BONALDI : *Ils pourraient garder tout cela sous le "coude" pour plus tard.*

Le Maire Damien HÉNAULT : *Nous sommes en manque de logements et il convient de respecter les quotas imposés par la préfecture.*

Peuvent-ils revendre le terrain beaucoup plus cher ?

Le Maire Damien HÉNAULT : *Oui, sans doute, mais il n'y a pas d'intérêt à faire cela, ils ont des obligations à l'égard de la Région.*

Madame BOURREAU : *Oui bien sûr qu'ils peuvent le faire et c'est même la raison pour laquelle j'ai voté contre à l'époque.*

- Question n° 05 :

La question se pose aussi pour le projet de l'école de formation...existera-t-il un jour ? Le terrain a été bradé pour ce projet, ce qui peut se comprendre mais une clause d'obligation de réalisation de projet avait-elle été mise dans la vente ?

=> Le projet est toujours d'actualité mais nous traversons une période de flottement, qui n'est pas de notre fait.

À l'exception de notre contact dans l'équipe une grande partie de la direction a changé sur le site de Tremblay en France et il faut lui laisser le temps de prendre ses marques.

Le Maire Damien HÉNAULT : *Il y a des négociations avec la Région et il sera très difficile de faire machine arrière.*

Monsieur ARNOULT : *Mais pourrions-nous récupérer les parcelles ?*

Le Maire Délégué Pierre LANGLAIS : *Tout est envisageable mais pour l'heure il n'y a pas de vendeur.*

- Question n° 06 :

Il y a de nombreux touristes à vélo qui ne savent pas où stationner pendant qu'ils se promènent en centre-ville... Nous évoquons ce sujet chaque année, sans changement.

Une commission pourrait peut-être travailler sur le sujet pour mettre des solutions en place.

Non ?

⇒ Voici un constat que nous pouvons partager et il n'y a aucune restriction, bien au contraire, à ce qu'une commission ad hoc puisse travailler sur cette problématique afin de trouver des solutions pérennes.

- Question n° 07 :

Une délégation de Petite cité de caractère est venue à Montrichard récemment, avons-nous obtenu le label ?

⇒ La meilleure réponse reste encore le titre de la Nouvelle République du jour : « Homologable, pas encore homologuée... ».

Le Maire Damien HÉNAULT: Selon la commission d'homologation un aspect par rapport au site remarquable n'est pas suffisant. On va régulariser. Il y a toujours des aléas et il faut faire avec.

montrichard-val de cher

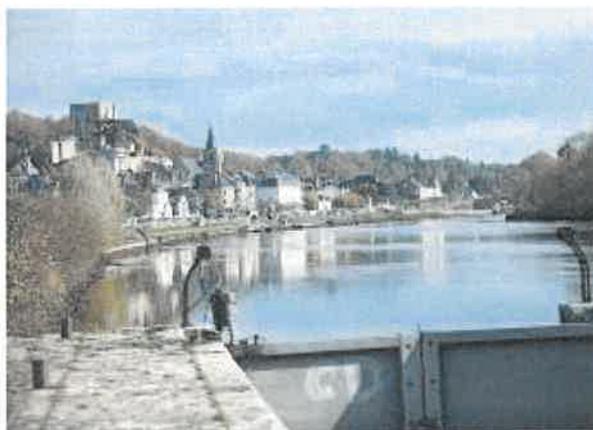
Homologable, pas encore homologuée...

Il faudra patienter. Et poursuivre le travail engagé. Début juillet, dans l'Orne, les instances nationales de la marque Petites Cités de caractère ont entériné la volonté de la commune de la vallée du Cher de rejoindre le réseau. Et l'ont placé sous le statut de ville homologable, mais pas celui d'homologuée.

Le point d'achoppement ? Il concerne le fait que Montrichard-Val-de-Cher n'a, pour l'instant, pas de site patrimonial remarquable (SPR).

Des étapes à respecter

C'est quoi le SPR ? Un site patrimonial remarquable (SPR) est une ville, un village ou un quartier dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, du point de vue architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Le classement au titre des sites patrimoniaux remarquables a pour objectif de protéger et mettre en valeur le patrimoine



La ville rejoindra-t-elle les Petites Cités de caractère ? Un délai de trois ans vient de s'ouvrir. (Photo archives NR)

ne architectural, urbain et paysager de nos territoires (1). Une démarche que Damien Hénault et son équipe municipale n'a pas engagée. Du moins pas dans les termes attendus. Au printemps, la commune a demandé à la communauté de communes du Val de Cher

Contrôis à ce que la compétence lui échoie pour entamer la procédure. Damien Hénault pensait alors que cela suffirait pour rassurer les membres de la commission. L'étape suivante ? Poursuivre le montage de dossier en s'appuyant sur un cabinet de con-

sultants. « On évalue le prix de l'étude entre 70.000 et 90.000 €. Actuellement, j'ai deux, trois autres priorités », explique le maire, confronté comme d'autres élus à, notamment, la hausse des factures énergétiques, par exemple. Montrichard-Val-de-Cher dispose de 3 ans pour faire avancer cette démarche SPR. Et ensuite, une fois l'homologation actée, intégrer le réseau des Petites Cités de caractère.

Vanina Le Gall

(1) Les sites patrimoniaux remarquables sont des servitudes d'utilité publique c'est-à-dire instituées par une autorité publique dans un but d'intérêt général. Les sites patrimoniaux remarquables se substituent aux anciens dispositifs de protection : secteurs sauvegardés, zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (Avap). On dénombre aujourd'hui plus de 940 sites patrimoniaux remarquables.

- Question n° 08 :

J'ai vu que le Bar restaurant de la plage était fermé tous les mardis de la saison.

Pouvez-vous nous confirmer cette information ?

Si tel est le cas, cela va à l'encontre du CCTP du marché de la plage ? Quid de l'ouverture des WC le mardi qui sont sous la responsabilité du délégataire ?

⇒ Pour des raisons de personnel, le Bar Restaurant doit fermer tous les mardis et depuis début juillet se sont les équipes municipales qui gèrent l'ouverture et l'entretien des toilettes. Pour la fermeture nous avons un arrangement avec le marchand de bonbons.

Monsieur ARNOULT : Dans le contrat de concession, il est clairement explicité qu'aucune fermeture n'est possible et une pénalité de 1.000 euros est même appliquée à chaque jour de non ouverture. Cette pénalité est-elle appliquée depuis le début de la saison ?

C'est le second contrat après celui de la restauration scolaire qui n'est pas respecté stricto sensu.

Pouvons-nous être plus intransigeants à l'avenir ?

Sur ce même dossier, pouvez-vous nous transmettre les montants de la part variable ?

=> *En théorie c'est exact, mais en pratique nous sommes bien obligés de nous adapter aux contraintes qui s'imposent à nous.*

C'est pour des raisons de manque de personnel et d'attractivité qu'ils sont obligés de fermer le mardi. Si nous appliquons la règle c'est tout le modèle économique qui se fragilise.

J'assume ce choix, mais c'est vrai qu'il faudra plus attentif à la fois à l'application des règles mais aussi à celles que nous mettons dans les accords.

Concernant la part variable :

- 11.275,83 € pour l'année 2021 (perçue en 2022) ;

- 13.181,94 € pour l'année 2022 (perçue en 2023).

=> **Questions / Observations complémentaires :**

Monsieur ARNOULT : *En centre-ville il y a des écriteaux pour les commerces et les restaurants sur les trottoirs ce qui empêche la bonne circulation des passants.*

Le Maire Damien HÉNAULT : *Il faut être clair, tout ce qui empiète sur le domaine public ne devrait pas se trouver sans autorisation. Les commerçants comme les restaurateurs le savent très bien et c'est vrai que nous avons eu tendance à faire confiance.*

Le message de fermeté va être de nouveau passé par la police municipale, qui, je vous le rappelle, est davantage présente en période estivale.

Madame JOUSSELIN : *Dans le même ordre d'idée l'emplacement de stationnement réservé, situé devant les notaires, est souvent illégalement occupé et/ou difficile d'accès.*

Le Maire Damien HÉNAULT : *Je sais que c'est pénible mais dans ce cas il faut appeler la PM qui pourra intervenir.*

Madame BONALDI : *Concernant cette place c'est systématique...*

Le Maire Damien HÉNAULT : *Je rappelle que le montant de l'amende c'est 135,00 €. De plus durant l'été la PM sera présente y compris le samedi.*

Monsieur Bastien PORCHER : *Lors de la fête du Champignon à Bourré j'ai été interpellé par un couple qui m'a dit qu'il y avait de plus en plus d'herbe sur les trottoirs.*

Le Maire Damien HÉNAULT : *Avec l'interdiction des pesticides cela va être le cas partout. J'ajoute que les propriétaires sont responsables du nettoyage devant chez eux.*

Enfin, les agents des ST ne peuvent pas être partout et encore moins en même temps. Pour information l'année dernière on a dépensé pour ce type d'entretien plus de 70.000,00 € pris sur le budget de fonctionnement et vous connaissez aussi bien que moi les contraintes budgétaires.

Monsieur PROU : *Il va falloir s'habituer à ce type de changement et adapter nos habitudes.*

Le Maire Damien HÉNAULT : *Tout à fait, par exemple rue des Platanes les personnes se sont habituées à voir de l'herbe de chaque côté et naturellement un passage s'est créé et nous n'avons pas de remarques.*

Monsieur PROU : *Au parc de la plage une chèvre est morte. Doit-on les garder ?*

Le Maire Damien HÉNAULT : *C'est un vrai sujet.*

Monsieur PROU : *Il faut réfléchir et savoir si on veut les garder et dans le cas contraire comment s'en débarrasser.*

Le Maire Damien HÉNAULT propose un sondage informel sous forme d'un vote à main levée afin de connaître la position de chacun : une majorité se dégage pour que les chèvres soient données à une ou des associations.

Madame BOURREAU : *Il y a une ferme, le refuge de l'Olivier qui pourrait peut-être les récupérer....*

Monsieur PROU : *Sinon il faut voir avec la SPA ou un vétérinaire.*

Monsieur ARNOULT : *concernant le réaménagement des espaces ainsi libérés ?*

Le Maire Damien HÉNAULT : *Ce sera dans un second temps. Cela représente sans doute un beau petit billet. Il faut réfléchir à un réaménagement et en discuter ensemble.*

Madame MOREAU : *Sur la nouvelle application il faudrait faire un travail de relecture car il y a quelques inexactitudes et des fautes d'orthographe.*

Monsieur PROU : *La localisation des points tris est problématique car ils ne sont pas tous bien indiqués.*

En outre, il y a un gros problème sur les conteneurs.

L'adjointe Marie FORTIER : *Le problème provient du SMIEEOM qui ne va pas forcément nous fournir tous les conteneurs nécessaires.*

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h17.

Le Président de Séance
Damien HÉNAULT



La secrétaire de séance
Maryse JANSSENS

